

DEPARTEMENT DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Extrait du Registre des Délibérations

CANTON DE MIRIBEL

du Conseil Municipal

MAIRIE DE NEYRON

Séance ordinaire du 1^{er} février 2024

**OBJET : REGLEMENT ET PROJETS
EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE –
FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL
DE LOISIRS 2024**

20240005

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : GARCIA Nathalie donne pouvoir à BOURGEOIS Rosaria, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à VERDENET Clotilde, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, PAYRE Raphael donne pouvoir à BOYET Jérôme.

Secrétaire de Séance : BRIERE Matthieu

Date de convocation du Conseil : 25/01/2024

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 4

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal du 9 octobre 2023, dans la délibération du fonctionnement du centre de loisirs communal 2024, a validé les modifications du règlement intérieur et des projets éducatif et pédagogique. Ces derniers ont été adressés à la CAF qui a demandé de créer un document commun à l'accueil de loisirs correspondant au périscolaire du mercredi et à l'extrascolaire.

Il vous est donc proposé de valider ces trois documents mis à jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider les modifications du règlement intérieur et des projets éducatif et pédagogique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 1^{er} février 2024

La Maire

Christine FRANÇOIS



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL DE NEYRON



REGLEMENT INTERIEUR 2023/2026

Approuvé par délibération du
Avec une date effective au



L'Accueil de Loisirs de Neyron est sans hébergement. Il est organisé par la municipalité, et sous son autorité permanente.

Vacances extra-scolaires :

Les enfants accueillis ont entre 3 ans et 14 ans, sont prioritaires les habitants de la commune (ainsi que ceux de l'extérieur en fonction des disponibilités).

Accueil du mercredi périscolaire :

Les enfants sont accueillis dès leur scolarisation ou 3 ans jusqu'à 13 ans, sont prioritaires les habitants de la commune (ainsi que ceux de l'extérieur en fonction des disponibilités).

Les activités sont structurées autour d'un projet pédagogique proposés par l'équipe pédagogique de la commune et entérinés par la municipalité.

Les enfants participent à des activités manuelles, sportives, artistiques, culturelles et récréatives pendant les vacances scolaires et le mercredi au périscolaire.

Les valeurs éducatives de la commune fonctionnent dans le principe de neutralité philosophique, religieuse, syndicale et politique.

GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1 – Administration

L'accueil de loisirs est administré par :

- La Maire,
- La Commission chargée des Affaires Scolaires et de la Communication,
- Le DGS,
- La directrice de l'accueil de loisirs

Les décisions s'imposent à tous les personnels impliqués dans l'accueil de loisirs, ceux-ci étant de plus tenus à un strict devoir de réserve quant à ces décisions ou leurs motifs.

2 – Secrétariat

Le Secrétariat est assuré par le secrétariat de la mairie, ou plus précisément par la directrice de l'accueil de loisirs qui prend en charge en particulier :

- L'information des parents
- Les inscriptions
- Le suivi des présences et des repas
- Les règlements des parents
- Les commandes aux fournisseurs
- Les réservations d'activités
- Et tous travaux de secrétariat liés au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Le courrier et les factures sont adressés à la mairie (accueil de loisirs).

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240201-20240005-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2024

3 – Budget

En début d'année, le conseil municipal approuve le budget dédié à l'accueil de loisirs et décide :

- de l'ouverture de l'Accueil de Loisirs pour une session sur cette période
- des règles détaillées de fonctionnement
- du projet éducatif sur proposition de la directrice et du projet pédagogique sur proposition de l'équipe pédagogique.

4 – Comptabilité

Les titres de recettes et les mandats de dépenses sont enregistrés sur un registre de comptabilité. Ils sont numérotés et tenus par le Secrétariat. Toute dépense doit donner lieu, au préalable, à un bon de commande signé par la Mairie, dans le respect du budget voté par le Conseil Municipal. Toute dépense doit être justifiée par un bon de commande correspondant et par une facture ou une attestation indiquant l'objet de la dépense et visée par la Mairie.

En cas de non-respect de cette règle, la personne ayant engagé cette dépense s'expose à devoir la régler personnellement.

Tous les documents demandés par la CAF sont rédigés par la directrice, approuvés par la DGS et visés par Madame la Maire.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1 – Equipe d'Animation

L'accueil de loisirs est constitué d'une équipe d'animation, sur proposition de la directrice du centre.

Cette équipe se compose :

- d'un directeur ou d'une directrice de l'accueil de loisirs (agent communal permanent), ayant les diplômes nécessaires à cette fonction.
- d'animateurs ou d'animatrices choisis librement mais en accord avec la réglementation des accueils de loisirs.
- et de directeurs adjoints ou de directrices adjointes.

2 – Planning d'activités

Avant chaque session de l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation établit un planning détaillé des activités par journée d'ouverture de l'accueil. Ce planning, dont l'essentiel est fourni aux parents le premier jour, devra être respecté sauf évènement particulier. Dans ce cas, les parents seront informés dans la mesure du possible, de la modification du planning.

3 – Horaires

Vacances extra-scolaires :

Les horaires de l'accueil de loisirs sur chaque jour de la semaine sont les suivants :

- ouverture de l'accueil : 8H
- accueil des enfants : 8H - 9H
- activité : 9H - 12H
- repas : 12H - 13H
- temps calme : 13H - 14H
- activité : 14H - 16H30
- goûter : 16H30 - 17H30
- activité libre : 17H - 18H
- départ des enfants : 17H00 - 18H
- fermeture de l'accueil : 18H00

Accueil du mercredi périscolaire :

Les horaires de l'accueil de loisirs du mercredi

- ouverture de l'accueil du matin : 8H - 9H
- départ de l'accueil du matin et arrivée de l'accueil de l'après-midi avec repas : 11H45 à 12H
- arrivée de l'accueil de l'après-midi et départ de l'accueil matin avec repas : 13H15 - 13H30
- départ des enfants : 17H00 - 18H
- fermeture de l'accueil : 18H00

La directrice de l'accueil de loisirs est responsable du respect de ces horaires.
Aucune dérogation ne pourra être faite.

4 – Inscriptions

Sont admis à l'accueil de loisirs, les enfants dont la maturation physiologique (avoir acquis une propreté suffisante et régulière) et la maturité psychologique (être capable de supporter une séparation) est compatible avec la vie collective.

Les inscriptions se font en mairie ou par mail : animation@mairie-neyron.fr

Un dossier enfance est à remplir commun au restaurant scolaire, à l'étude, à l'accueil de loisirs extra-scolaire, au périscolaire du mercredi.

Le règlement intérieur est à signer, un exemplaire est remis aux parents.

Pour la constitution du dossier il faut également fournir les documents suivants : une attestation d'assurance responsabilité civile au nom et prénom de l'enfant à jour, une attestation CAF avec votre coefficient, la photocopie des deux pages des vaccinations.

A chaque vacances une fiche d'inscription est à remplir, pour un séjour également.

Vacances extra-scolaires :

Les dates d'inscriptions sont précisées pour les neyrolands et les extérieurs un mois environ avant chaque période de vacances.

L'enfant est inscrit sur une semaine complète d'activités pour le bon déroulement du thème choisi par l'équipe d'animation.

En cas d'absence, le remboursement des frais de séjour se fera seulement sur présentation d'un certificat médical avec un jour de carence (forfait d'un jour).

Accueil du mercredi périscolaire :

Les inscriptions ont lieu au mois de mai pour l'année scolaire mais suivant les places disponibles des enfants peuvent s'inscrire au cours de l'année.

Les inscriptions sont faites au trimestre, à l'année ou ponctuellement pour les mercredis.

Toutefois il est possible de désinscrire des mercredis dans l'année (dernier délai le lundi à 10h pour le mercredi de la même semaine).

En cas d'absence, l'option choisie sera facturée.

Les différentes options sont les suivantes :

- Mercredi toute la journée : (avec repas compris) de 8H à 18H.
- Mercredi matin sans repas de 8H à 12H
- Mercredi matin avec repas de 8H à 13H30
- Mercredi après-midi sans repas de 13H15 à 18H
- Mercredi après-midi avec repas de 11H45 à 18 H

5 – Tarifs

La municipalité a fait le choix d'appliquer un tarif identique aux neyrolands et aux extérieurs, la plupart des extérieurs sont à l'école sur Neyron ou leurs grands-parents habitent sur la commune.

Vacances extra-scolaires :

L'inscription des enfants se fait à la semaine, ils sont accueillis tous les jours de la semaine inscrite.

Suivant les vacances scolaires, cette semaine peut-être de trois, quatre ou cinq jours.

Exemple de tarifs de cinq jours et quatre jours :

TARIFS (5 jours) :

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif forfait 5 jours	30,00 €	42,50 €	55,00 €	80,00 €	102,50 €

TARIFS (4 jours) :

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif forfait 4 jours	24,00 €	34,00 €	44,00 €	64,00 €	82,00 €

Moins 10 % à partir du troisième enfant inscrit sur la même semaine.

Règlement sur facture à la fin de période de vacances.

Les séjours seront facturés selon les quotients familiaux indiqués sur la grille tarifaire de l'extra-scolaire mais le coût ne sera connu qu'au moment des réservations.

Accueil du mercredi périscolaire :

TARIFS MERCREDI PERISCOLAIRE

Quotient familial	De 0 à 450 €	De 451 à 660 €	De 661 à 765 €	De 766 à 1250 €	Plus de 1250 €
Tarif journée	6 €	8,5 €	11 €	16,00 €	20,50 €
Tarif ½ journée <u>sans</u> repas	4 €	6,50 €	8,50 €	10 €	12 €
Tarif ½ journée <u>avec</u> repas	5,50 €	8 €	10€	12.5 €	15 €

Règlement sur facture à la fin de chaque mois.

6 – Sécurité des enfants

La directrice de l'accueil de loisirs est responsable de la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation.

A ce titre, et sans que cette liste puisse être considérée comme limitative, elle veille au respect des règles suivantes :

- Les enfants ne doivent jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur parmi eux.
- Il est interdit de faire traverser les voies de chemin de fer, aux enfants même accompagnés, autrement qu'au passage à niveau.

- Il est interdit de laisser un enfant quitter l'accueil sans être accompagné d'un adulte ou d'un adolescent autorisé, sauf autorisation parentale écrite.
- En cas d'activités pouvant présenter des dangers particuliers (voile, canoë, kayak, escalade, etc...) toutes les mesures de sécurité adaptées doivent être prises (encadrement par un animateur diplômé d'état dans l'activité, etc...)
- Aucune personne autre que les enfants régulièrement inscrits, leurs parents, les animateurs, le personnel municipal, n'est admis dans l'accueil de loisirs sans une autorisation du secrétariat (sauf à l'occasion d'une journée porte-ouverte)

À tout moment, et sans obligation de préavis, la mairie peut décider de la fermeture de l'accueil de loisirs s'il juge que son fonctionnement met en cause la sécurité des enfants ou des animateurs. Il peut également prononcer le renvoi immédiat de tout animateur qui commettrait une faute grave.

7 – Place des parents et familles

Favoriser les parents et familles à participer à l'organisation à l'accueil de loisirs suivant leurs moyens et disponibilités :

- Confection des costumes...
- Intervention/savoir-faire particulier...
- Matériel de récupération
- Préparer une fête de fin de séjour

L'équipe éducative porte une attention particulière quant aux relations aussi bien avec les familles qu'avec les enfants accueillis. Elle reste ouverte aux propositions des parents (sorties par exemple).

8 – Information aux familles

L'information aux familles concernant chaque session de l'accueil de loisirs est faite par le secrétariat et par la directrice par les moyens aux choix de ces personnes. Les inscriptions sont prises auprès du secrétariat de la mairie qui fixe une date limite pour celle-ci.

Une facture sera adressée aux familles après chaque accueil de loisirs, le paiement devra être effectué sous quinze jours.

Une tarification au forfait est appliquée en fonction du quotient familial de chacun.

Les quotients CAF seront remis à jour tous les 3 mois (octobre /janvier / avril / juillet).

Il est demandé aux familles une autorisation pour consulter le quotient familial si besoin sur CDAP et de conserver dans le dossier de l'enfant les données issues du CDAP. Afin de déterminer votre quotient familial, l'Accueil de Loisirs consultera votre compte sur CDAP (outil mis à disposition des gestionnaires par la CAF pour consulter directement votre QF, ce qui exige que votre dossier CAF soit "à jour"). Sans votre autorisation (ci-dessous) ou si vous n'êtes pas allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain vous devrez nous fournir vos derniers avis d'impôts sur le revenu pour l'ensemble du foyer. Si vous ne souhaitez pas donner ces informations il vous sera appliqué le tarif le plus élevé en fonction de la période d'inscription de votre enfant.

Merci de nous indiquer votre accord en entourant votre choix :

OUI

NON

Les données personnelles des familles sont collectées, traitées et transmises dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la prestation d'accueil de votre enfant dans la limite de la mission de la collectivité de Neyron, gestionnaire de cet accueil de loisirs. L'année de dernière réservation effectuée pour l'accueil de votre enfant sera le point de départ du délai de conservation des données personnelles fixées à 10 ans.

En application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27/04/2016, vous pouvez exercer vos droits (opposition, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité, dans la mesure où cela est justifié et ne contrevient pas à l'exécution et au suivi de la prestation d'accueil de votre enfant) en vous adressant à **(mettre le nom de votre référent RGPD ici ainsi que son mail et son tel)**. En cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit de recours auprès de l'autorité nationale de contrôle (CNIL).

Signature des parents,

La Maire,

Christine FRANCOIS

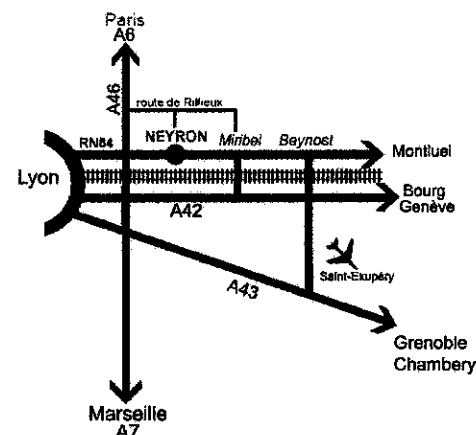


Projet Pédagogique
Accueil de loisirs
de la commune de NEYRON
Année 2023/2026

I) Présentation de la structure et du séjour

1) Présentation géographique

La commune de Neyron est située dans le département de l'Ain, juste à la limite du Rhône.



2) Présentation des bâtiments

Sur les vacances, l'accueil de loisirs est dans les locaux de la salle polyvalente du Stade F. PAYE, Chemin de la Traille à NEYRON aux vacances d'été. Ce bâtiment est construit sur un ensemble de deux hectares où se trouvent :

- 2 terrains de football
- 1 city-stade
- 3 courts de tennis
- des espaces verts

La salle a une surface de 300 m² avec les sanitaires, le bureau et les anciens vestiaires de foot. Dans la partie de salle délimitée par un comptoir, est installé le réfectoire (coin cantine). Les repas sont livrés par la société R.P.C. qui se trouve être la société de restauration qui sert le restaurant scolaire (repas élaborés par une nutritionniste, conditionnés en barquette, respectant les normes imposées par le procédé de liaison froide).

Sur les vacances, l'accueil de loisirs pour les enfants de plus de six ans se déroule dans les locaux de la salle Jules FERRY sur la place Maxime SOMMERON à NEYRON aux vacances de toussaint, d'hiver, de printemps et d'été.

Sur l'accueil de loisirs périscolaire pour les enfants de plus de six ans se déroule dans les locaux de la salle Jules FERRY sur la place Maxime SOMMERON à NEYRON tous les mercredis pendant l'année scolaire.

Nous disposons d'une entrée avec une sonnette, un hall d'entrée où nous trouvons les portemanteaux et dans le prolongement des sanitaires filles et garçons de 42 m². A l'extérieur est installée une rampe d'accès handicapés pour accéder à l'entrée de l'accueil de loisirs.

La salle d'activité pour les enfants de 6 à 8 ans au rez-de-chaussée a une surface de 53 m² environ, nous avons aussi une salle consacrée au rangement de matériel d'activité de 16 m².

A l'étage nous avons une salle de 16 m² avec le bureau de la directrice, table et chaises pour l'équipe éducative et des rangements, d'une salle d'activité pour les enfants de 8 à 13 ans de 60 m² et une petite cuisine avec évier de 4,5 m².

A l'extérieur, nous trouvons une cour où nous pourrons jouer avec les enfants et nous avons la possibilité d'installer des tables pour goûter à l'extérieur, l'accès à cette cour se fera par l'arrière du bâtiment.

Cette cour est fermée par un portail.

Sur les vacances, l'accueil de loisirs pour les enfants de moins de six ans se déroule dans les locaux des bâtiments modulaires, 83, route de Genève à NEYRON aux vacances de toussaint, d'hiver, de printemps et d'été.

L'accueil de loisirs périscolaire pour les enfants de moins de six ans se déroule dans les locaux des bâtiments modulaires, 83, route de Genève à NEYRON tous les mercredis pendant l'année scolaire.

L'accès est fermé par un portillon avec une fermeture de type gâche électrique et une sonnette pour la journée et le soir après la fin de l'accueil fermé par un portail.

Au centre du bâtiment se trouve un couloir où sont installées les porte-manteaux (15 m²) et au fond les toilettes et lavabos pour les filles et les garçons.

Ce bâtiment dispose de trois salles : la première est transformée en bibliothèque de 56 m² environ où les enfants pourront aller lire, se détendre, faire des ateliers calmes. La deuxième de 56 m² environ est utilisée comme salle d'activité, dans celle-ci se trouve un évier.

La troisième de 32,90 m² sera consacrée pour la sieste.

A l'extérieur, nous avons un préau de 35,50 m² et une cour extérieure.

Tous les enfants mangeront dans les deux salles du restaurant scolaire au sein de l'école primaire Pierre RACINE situé en face sur la place Victor BASCH à Neyron.

Les repas sont livrés par la société R.P.C. qui se trouve être la société de restauration qui sert le restaurant scolaire (repas élaborés par une nutritionniste, conditionnés en barquette, respectant les normes imposées par le procédé de liaison froide).

Les enfants auront accès à la cour de l'école primaire Pierre RACINE et nous irons parfois au jardin du Molliet (jeux, espace vert) où sur les terrains du stade F. Payé.

3) Présentation du public

Nous accueillons tout type de public (handicap, troubles de la santé...), nous avons mis une grille de tarifs en place pour pouvoir donner l'accès aux familles les plus défavorisés.

Le public attendu à l'accueil de loisirs est principalement des enfants de la commune (prioritaires) mais aussi quelques-uns de l'extérieur.

Sur le mercredi les enfants sont accueillis dès leur scolarisation et jusqu'à l'âge de 13 ans et seront répartis par tranche d'âges.

Sur les vacances scolaires les enfants sont accueillis dès 3 ans et jusqu'à l'âge de 14 ans et seront répartis par tranche d'âges.

Pour cette répartition, nous tiendrons compte du rythme de l'âge des enfants et de l'effectif par animateur.

Les attentes et les besoins spécifiques de l'enfant de 2 à 6 ans : L'enfant à cet âge se dépense beaucoup, a besoin d'activités de développement psychomoteur et de développer sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorisera les expériences motrices (courir, sauter, grimper, danser,

etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées. L'enfant a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

4) Fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire

La mairie propose un accueil de 8h00 à 18h00 (avec possibilité d'inscrire son enfant en journée avec repas ou en demi-journée avec repas ou sans repas).

LES HORAIRES :

Les horaires de l'accueil de loisirs périscolaire sont les suivants :

- ouverture de l'accueil du matin : 08h00 à 9h00
- départ de l'accueil du matin et arrivée de l'accueil de l'après-midi avec repas : 11h45 à 12h00
- arrivée de l'accueil de l'après-midi sans repas et départ de l'accueil matin avec repas : 13h15 à 13h30
- départ des enfants : 17h00 à 18h00

5) Fonctionnement de l'accueil de loisirs extra-scolaire

L'inscription des enfants se fait à la semaine, ils sont accueillis tous les jours de la semaine inscrite. Suivant les vacances scolaires, cette semaine peut-être de trois, quatre ou cinq jours.

De ce fait, un thème général est proposé à tous les groupes qui, ensuite seront décliné par les animateurs de groupes.

Des rencontres sont organisées dans l'année sur certaines vacances avec d'autres structures de la CCMP pour permettre un échange avec d'autres enfants ou jeunes.

II) Présentation de l'organisme

1) Contexte et affiliation

L'accueil de loisirs de Neyron est Communal.

2) Les grandes lignes du projet éducatif

Le projet éducatif insiste sur le développement de la personnalité de l'enfant afin qu'il devienne un citoyen actif, responsable dans la société de demain. Dans le respect des différences humaines, chaque enfant doit trouver sa place « active » dans la vie de groupe.

Les valeurs éducatives de la commune fonctionnent dans le principe de neutralité philosophique, religieuse, syndicale et politique.

Les activités seront organisées autour d'un projet d'animation en tenant compte des possibilités matérielles, des compétences particulières des membres de l'équipe et des besoins de l'enfant.

Ce projet offre la possibilité à l'enfant de découvrir un milieu sportif et artistique, tout en évaluant ses capacités individuelles.

III) Les objectifs pédagogiques généraux et spécifiques

D'un commun accord entre la directrice et l'adjoint(e), nous avons décidé et nous préférons fixer les objectifs généraux ensemble. Quant aux objectifs spécifiques, ils sont travaillés par les animateurs en réunions et définis ensemble.

Le temps de la scolarité obligatoire est organisé autour du socle commun : un ensemble de savoirs fondamentaux qui regroupe des connaissances, des compétences et des valeurs que chaque élève doit connaître et maîtriser à la fin de sa scolarité. Ce socle constitue une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs doivent contribuer. Ainsi, le projet pédagogique de l'accueil de loisirs et les activités qui en découlent doivent venir donner du sens et alimenter les apprentissages des enfants.

1) Les objectifs généraux fixés par la directrice et son adjointe

- favoriser le développement de la vie affective, physique et mentale de l'enfant.
- favoriser son esprit d'initiative, le travail sur l'expression, l'estime de soi.
- développer sa curiosité et son imagination, l'autonomie, l'acquisition de la citoyenneté.
- s'insérer en collectivité respectant autrui et règles de vie commune
- découverte du territoire
 - développer un travail partenarial au sein des structures de la CCMP.
 - favoriser la mixité entre les publics des différentes structures de la CCMP.
 - favoriser l'épanouissement de chaque enfant et jeune.
- partenariat avec l'école, des associations sur la commune et de la CCMP (club de sports, bibliothèque...).
- découverte de la nature

2) Les objectifs spécifiques évoqués par les animateurs

⇒ Objectif relatif au rythme et aux conditions de vie de l'enfant

* Développer l'autonomie et l'hygiène dans les activités ainsi que la responsabilité de chacun en employant un système de répartition des tâches.

Aménagement de l'espace : mise en place de pôles activités libres (dessins, puzzles, playmobils, dinette...)

Aménager l'espace et ranger les jeux de manière accessible aux enfants afin qu'ils se servent et rangent seuls. Le mobilier est adapté au public accueilli dans la structure. (Chaises, tables, meubles de rangement, pôle service libre type cahier à dessin, lecture, bibliothèque adaptée, etc.)

◆ Respecter le rythme selon l'âge de chaque enfant à travers la sieste si nécessaire, l'alimentation, les activités sportives, intellectuelles et manuelles.

★ Aider l'enfant à se repérer. Exemple : instaurer pour les petits un tableau avec les moments de la journée pour qu'ils se repèrent ; fixer aux grands des horaires pour évaluer la durée.

◆ Mélanger les groupes, un moyen de responsabiliser les enfants plus grands vis à vis des plus petits.

∞ Pour les enfants atteints de handicap ou de troubles de la santé, les activités seront adaptées suivant leurs besoins.

⇒ Objectifs relatifs aux activités :

* Développer la motricité et l'imagination des enfants à travers les activités.

◆ Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux autres en échangeant par toutes les méthodes d'expressions diverses et variées.

Les mercredis, regroupement des enfants le matin afin de prendre le temps de discuter tous ensemble, de voir les différents temps clé de la journée (temps d'activité, cantine, sieste ou temps calme, ...) de voir également la météo et la date du jour avec différents repères (journée école ou journée centre ou journée à la maison,). Les différentes activités sont proposées par les animateurs aux enfants et les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire.

★ Etendre les connaissances intellectuelles de l'enfant par le biais de jeu (quiz ...)

◆ Apprendre aux enfants la vie en collectivité à travers les règles de vie et la responsabilisation

* Comblent le plaisir des enfants à travers un programme complet et divers en activités.

☞ En intégrant les enfants nouveaux au groupe par une présentation ou par le biais de jeux de connaissances et en les impliquant dans les activités

⇒ Objectif relatif aux relations :

* Enfant / Enfant

Faire attention à ce qu'aucun enfant ne soit à l'écart.

Développer le sens du partage et de l'égalité.

Favoriser l'entraide et la solidarité.

Instaurer une ambiance de respect et de non-violence entre personnes.

Favoriser la cohésion du groupe : En accordant une attention particulière à la lutte contre les discriminations et les rapports de dominations et les discriminations.

◆ Adulte (animateur- directeur) / Enfant

Instaurer un esprit de confiance où chacun peut dire ce qu'il veut sans avoir peur de faire mal tout en respectant l'autre

L'adulte doit avoir une image sécurisante pour l'enfant.

Chacun a une place qu'il doit respecter.

L'adulte doit être à l'écoute de l'enfant, valoriser l'enfant à travers ses projets tout en le faisant évoluer.

★ Animateur/ Animateur- Animateur / Directeurs

S'entraider que se soit dans les idées d'activités ou dans leur mise en place.

Se respecter mutuellement.

En cas de conflit, la gestion de réconciliation se fait à l'extérieur du groupe et non devant les enfants.

Ne pas hésiter à faire remonter l'information ainsi que tout problème rencontré auprès de la directrice.

Attention au respect du matériel.

☞ Animateur / Parents : une équipe à l'écoute des parents et la place des parents au sein de l'accueil

- Instaurer un esprit de confiance et de respect.

L'équipe d'animation est l'interlocutrice privilégiée des familles. Les parents se séparent de leurs enfants pour la journée complète. Cette situation peut-être une source d'inquiétude de la part des parents et/ou de leur(s) enfant(s). Il est donc indispensable que l'équipe pédagogique ait une attitude éducative cohérente en étant disponible et à l'écoute des familles. L'équipe doit être accueillante dès l'arrivée des parents et doit créer un climat de confiance et de convivialité.

Chaque animateur est là aussi pour informer et rassurer sur la place de l'enfant au sein du groupe.

Le personnel encadrant a un rôle complémentaire à celui des familles, sans pour autant se substituer à elles.

- Faire participer les parents à des activités

Les parents disponibles pourront intervenir en accord avec l'équipe d'animation sur notre accueil de loisirs pour transmettre leur savoir sur des activités spécifiques et définies au préalable. En plus de leur implication ils pourront avoir une vision de la vie de leurs enfants à l'accueil de loisirs.

- Solliciter les parents par le biais du Neuron infos, nous pouvons demander du matériel de récupération (laine, journaux..).

- Préparer une fête de fin de séjour

Les enfants, les animateurs, les familles qui le souhaitent et la directrice prépareront parfois un spectacle ou une fête de fin de séjour.

Cette fête sera réalisée par les parents, familles, enfants, équipe éducative, élus de notre accueil de loisirs qui auront au préalable reçus des cartons d'invitation réalisés par les enfants. Cette fin d'après-midi débutera ou finira par un pot de convivialité durant lequel les invités pourront découvrir les photos, dessins et activités relatifs au séjour.

Cette fête sera le moyen pour chacun de s'extérioriser, de s'exprimer, de s'investir et de participer sous n'importe quelle forme que ce soit en toute liberté.

⇒ A tous ces objectifs, nous ajoutons :

* La découverte d'un milieu différent du sien

- ◆ L'apprentissage des tâches de la vie en collectivité

IV) Les moyens mise à disposition de l'accueil de loisirs

1) Les moyens humains

a. Accueil de loisirs périscolaire :

Un directeur adjoint (e) est embauché durant l'année scolaire.

L'accueil de loisirs périscolaire embauche un animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 12 chez les grands.

Si nous sommes en PEDT, un animateur pour 10 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 14 chez les grands.

b. Accueil de loisirs extra-scolaire

L'accueil de loisirs embauche un animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et un animateur pour 12 chez les grands.

Un directeur adjoint (e) est embauché durant les vacances d'été.

Nous avons aussi des dames de service pour le ménage et la restauration.

L'équipe d'animation

***Emploi du temps**

Le personnel est employé dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif.
La directrice est employée à l'année sur la commune.

◆ Les obligations de chaque membre de l'équipe

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités.

Nous utiliserons le moment calme à la fin du repas pour préparer les activités du jour.

En plus de ces temps, une réunion de préparation et de bilan sera effectuée chaque mois, un soir de 18h à 19h.

Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre, à l'extérieur l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code de la route, code civil...). Une copie des instructions départementales est fournie à tous lors d'une réunion de préparation dans les mois précédant la période estivale et nous avons une discussion ensemble sur certains points (sécurité, législation...).

★ La directrice a plusieurs rôles :

- Un rôle pédagogique fort auprès de son équipe.

Elle veille au respect du projet éducatif, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.

- Un rôle de gestionnaire et d'administratif

- Un rôle relationnel auprès :

- des élus municipaux
- de l'équipe
- des animateurs stagiaires
- des familles
- des partenaires

- Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

◆ Les animateurs se doivent de :

- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Faciliter la progression dans le groupe pour faire aboutir les conflits.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
- S'impliquer à tout moment de la journée et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants, les enfants et les adultes, entre les animateurs et les parents.
- Participer aux activités en tant que conseiller, facilitateur et régulateur du groupe.
- Etre le lien entre les familles et le centre.
- Jouer avec les enfants.
- Instaurer une atmosphère de confiance et de jeu.
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires.

- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (adultes et enfants), le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes adaptées à la situation.

L'accueil des stagiaires

Une rencontre préalable au stage est organisée avec la directrice et/ou avec l'équipe dans la mesure du possible.

Un référent est déterminé dans l'équipe en fonction de la tranche d'âge sur lequel intervient le stagiaire.

Une évaluation intermédiaire est faite à mi- séjour et à la fin de ce dernier avec l'équipe puis avec le directeur ou son adjoint.

Le stagiaire doit être acteur de sa formation et être en mesure de s'auto évaluer.

La prise d'autonomie est progressive.

Sur le périscolaire, au cours du premier mois de formation, l'animateur stagiaire découvre les groupes, en apprentissage avec l'aide des animateurs et du directeur. Dès le deuxième mois, il propose des activités, accompagné d'un autre animateur.

Sur les vacances, au cours de la première semaine de formation, l'animateur stagiaire découvre les groupes, en apprentissage avec l'aide des animateurs et du directeur. Dès la deuxième, il propose des activités, accompagné d'un autre animateur.

Enfin, dans la troisième semaine, il doit pratiquer des activités, seul.

2) Les moyens matériels

Nous pouvons accéder aux terrains de tennis et au matériel si une réservation est faite avant auprès de l'association de la commune.

Les enfants auront accès à la cour de l'école primaire Pierre RACINE et nous irons parfois au jardin du Molliet (jeux, espace vert) où sur les terrains du stade F. Payé :

- 2 terrains de football
- 1 city-stade
- des espaces verts

A l'extérieur des locaux du bâtiment modulaire, nous avons un préau de 35,50 m² et une cour extérieure.

A l'extérieur des locaux du bâtiment Jules FERRY, nous avons une cour extérieure accès par l'arrière du bâtiment.

En ce qui concerne le petit matériel et le matériel de sport, le centre dispose d'une réserve de jeux, matériel d'activité et toute commande est envisageable.

V) La vie quotidienne

1) Le déroulement d'une journée type de l'accueil du mercredi sera le suivant :

8h00-9h00	Arrivée des enfants	Accueil des enfants - explication de la journée aux parents Pendant cette période il sera proposé aux enfants diverses activités notamment jeux de société, dessin, petites activités manuelles (perles,
-----------	---------------------	---

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240201-20240005-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2024

		bracelets,...), lecture, lego...
9h00-11h45	Activité	Présentation de la journée aux enfants Activités du matin (créatives, artistiques, culturelles ou sportives) Retour avec les enfants sur l'activité (ce qu'ils ont aimé et moins aimé)
11h45-12h00		Départ de ses enfants et arrivée d'enfants - Passage aux toilettes et lavage de mains
12h00-13h00	Repas	- Temps de repas 1 animateur par table
13h15-13h30	Départ et arrivée d'enfants	Départ d'enfants et arrivée d'enfants
13h00-14h00	Temps calme	Départ de ses enfants et arrivée d'enfants Pose d'1/2 heure, animateurs Les enfants âgés de moins de 6 ans ont la possibilité de faire la sieste (passage aux toilettes) Pour les plus grands, un temps calme sera mis en place de 13h00 à 14h30 avec des activités au libre choix des enfants (le sport n'est pas considéré comme un temps calme).
14h00-16h15	Activité	Activités de l'après-midi (créatives, artistiques, culturelles ou sportives ou grand jeux) adaptées à l'âge de chaque enfant. Réveil échelonné pour les enfants qui font la sieste. Retour avec les enfants sur l'activité (ce qu'ils ont aimé et moins aimé).
16h15-16h45	Goûter	Goûter fourni par la commune
16h45-17h30	Activité	Activité au libre choix des enfants (mais l'animateur se doit de leur proposer des idées d'activités).
17h00-18h00	Départ des enfants	Rangement des coins Accueil des parents. Echange sur la journée de l'enfant. Atelier jeux avec les enfants jusqu'à leur départ

2) Une journée type pendant les vacances scolaires

L'heure est un point de repère

8h00-9h00	Arrivée des enfants	8h00-9h00 Arriver des animateurs par roulement. Préparation des caisses de matériel
9h00	Activité	Penser à faire un modèle d'activité manuelle 11h30 rangement avec les enfants
11h45	Chants	
12h00	Repas	1 animateur par table
13h00	Temps calme	Pose d'1/2 heure Surveillance enfant

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20240201-20240005-DE
Date de réception préfecture : 07/02/2024

		Mini réunion
13h30	Histoire et Sieste	Réveil échelonné
14h00	Activité	
16h30	Goûter	Si possible un maximum dehors
17h00-18h00	Départ des enfants	Rangement des coins Atelier jeux avec les enfants jusqu'à leur départ

3) L'appel

Avant de commencer l'activité, les animateurs remettent la liste de leur groupe (appel).
Les différentes listes seront totalisées afin d'obtenir l'effectif journalier des enfants.

3) Les activités

Le temps des activités est souvent long pour les enfants, ce sera à l'animateur de juger le moment opportun pour arrêter si nécessaire son activité manuelle et terminer par des jeux.

L'animateur lors des activités doit respecter scrupuleusement le matériel et les locaux mis à sa disposition. Le programme des activités sera affiché à l'accueil de loisirs.

Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo.

Partenariat avec l'école, des associations sur la commune et de la CCMP (club de sports, bibliothèque...).

Des rencontres sont organisées dans l'année sur certains mercredis avec d'autres structures de la CCMP pour permettre un échange avec d'autres enfants.

Objectifs :

Développer un travail partenarial au sein des structures de la CCMP.

- ✓ Permettre un échange et un partage des connaissances et des pratiques des différents acteurs des différentes structures.
 - En organisant des temps de réunions entre directeurs et animateurs. Les directeurs veilleront à permettre aux animateurs de s'intégrer et de développer leur projet.
 - En favorisant un climat convivial propice au partage.
 - En mettant en place des outils de partage d'information.
 - En veillant à rédiger des comptes rendus de réunions.
- ✓ Permettre aux enfants de découvrir un nouvel environnement et de nouvelles communes :
 - En organisant des rencontres par la pratique ludique et sportive.
 - En adaptant les projets aux différents lieux d'accueil et en fonction des caractéristiques des différents publics.
 - En respectant les règles des différentes structures d'accueil.
 - En préparant les publics à ces rencontres et leur permettant de s'impliquer.

Favoriser la mixité entre les publics des différentes structures de la CCMP

- ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes qui n'habitent pas les mêmes communes et ne fréquentent pas les mêmes établissements scolaires de se connaître :
 - En organisant des rencontres sur un temps de loisirs et sur les différentes communes de la CCMP.

- En veillant à faire rencontrer des enfants et jeunes du même âge
- ✓ Permettre à chacun de s'impliquer dans ces temps de rencontre :
 - En permettant à chaque enfant de participer et de s'amuser
 - En organisant un temps de préparation avec les animateurs pour ces rencontres et leur permettre de s'impliquer
 - En favorisant un esprit de bienveillance et la tolérance entre les participants.

Favoriser l'épanouissement de chaque enfant et jeune.

- ✓ Favoriser l'éducation à la citoyenneté :
 - En favorisant l'écoute et le partage.
 - En respectant les règles de vie du groupe.
 - En favorisant la mixité
 - En favorisant les projets coopératifs aux jeux d'opposition
- ✓ Permettre aux enfants de rompre avec leur quotidien et de leur ouvrir de nouveaux horizons dans un climat de sécurité et de confiance :
 - En organisant des rencontres dans toutes les structures.
 - En proposant des projets d'animation qui permettent aux participants de trouver du plaisir.
 - En leur proposant des projets qui respectent le rythme de vie de chacun et qui soient adaptés à leur âge.
 - En instaurant un climat de confiance afin de permettre aux participants de vivre des expériences hors de leur zone de confort, hors de leur commune.

5) Les mini séjours et camps

Les objectifs restent les mêmes, cependant nous insisterons plus sur la notion d'apprentissage de la vie en collectivité et le respect. Il est nécessaire d'impliquer les enfants en abordant les besoins alimentaires, l'organisation de la vie quotidienne, les règles de vie du camp...L'été nous proposons aux enfants de passer quelques nuits en dehors de leur foyer et de partager un quotidien différent. Les séjours peuvent se faire soit sous tente, soit dans des gîtes.

Ces mini séjours et camps sont parfois une nouvelle expérience pour les enfants, il s'agit de bien les préparer en amont avec les animateurs afin que les enfants arrivent dans un environnement sécurisant.

Nous proposons des mini-séjours ou camp avec les enfants ou préados pour notre accueil de loisirs.

Ces dernières années nous travaillons également en commun les différentes structures de la CCMP en organisant des rencontres jeunes durant l'année sur les vacances scolaires.

Ce projet est la continuité du travail partenarial réalisé par les différentes structures accueillant des préados sur le territoire de la CCMP.

Le dernier séjour était fixe et en dehors de la CCMP, cette année les animateurs ont encore privilégié la vie de camps mais nous avons changé de lieu (Île Chambot et Saint Pierre de Bœuf) afin d'approfondir la connaissance du territoire pour les jeunes.

- Avoir un camp fixe permet de privilégier des moments de vie quotidienne informels entre les jeunes. Ces temps avaient été repérés comme très importants par les animateurs pour favoriser les interactions entre les jeunes.
- Sortir de la CCMP et partir à la découverte d'un nouvel endroit est en soit fédérateur pour un groupe. Les repères changent, l'habitant de la CCMP devient par ricochet le seul repère. L'altérité se transforme par magie en similarité...

Objectifs :

Sensibiliser les enfants et les préados à l'environnement :

- Permettre de regarder la nature sur un autre angle.
 1. Aborder la nature sous un aspect ludique,
 2. Mettre en place le tri.

Créer du lien entre les préados de la CCMP :

- Permettre aux jeunes de montrer les liens qui les unissent.

6) Le matériel éducatif

Chaque animateur fera la préparation complète (pédagogique et matérielle) de ses animations. Le matériel nécessaire à son activité sera préparé le matin avant l'arrivée des enfants ou le soir après le départ des enfants ou lors du temps calme.

7) La fin d'activité

Penser à ranger le matériel avec les enfants. Nettoyer les locaux si nécessaires. Entreposer les objets réalisés à un endroit de la pièce et les faire emmener par les enfants selon leur désir le soir ou à la fin de la semaine.

8) Les activités de plein air ou sorties hors de l'accueil de loisirs

Les sorties hors de l'accueil de loisirs doivent se faire par groupe de deux animateurs minimums, et la directrice doit en être averti et nous les préparons ensemble au préalable. L'animateur prévoit une trousse à pharmacie et le goûter s'il ne rentre pas à 16h45. Inscription sur le cahier de sortie obligatoire.

9) Le repas

Le restaurant est sur place et une société de restauration livre le repas et le goûter directement sur l'accueil de loisirs.

Les enfants doivent aller aux toilettes et se laver les mains avant d'entrer par groupe au restaurant. Ils se placent où ils veulent et se servent seuls. Cependant, nous n'autoriserons aucun déplacement si possible afin d'éviter les abus.

Les animateurs se répartissent de façon à surveiller au moins deux tables et veillent au bon fonctionnement du repas. Il y aura un responsable des besoins (eau, pain...). Et les enfants et animateurs auront la charge, à la fin du repas de rassembler les verres, assiettes, couverts en bout de table.

Le déjeuner et le goûter, ces deux temps de collation sont deux vrais temps de pause, temps de convivialité et d'échange, dans le calme entre les enfants et l'équipe éducative.

10) Temps calme et temps libre :

Les temps calmes ont lieu principalement après les repas.

Des « coins » d'activités seront proposés :

- coin lecture : seront à leur disposition des livres de lecture, des bd, des livres à thème, le conte d'une histoire par un animateur, etc...
- coin dessin et coloriage : papier, feutres, crayons, modèles à colorier, etc.....
- coin jeux de société
- coin légo, kapla, voitures, poupées....
- coin repos : aménagé de couchettes, les 4-6 ans pourront s'y allonger et se reposer. La sieste n'est pas obligatoire mais un temps de repos est indispensable. Les plus grands pourront aussi bénéficier de ce coin repos s'ils le souhaitent.

Un peu de musique douce pourra aider à créer un contexte détente pour ces temps calmes. D'autres coins pourront aussi être prévus selon les propositions

Les temps libres correspondent au moment de l'accueil d'arrivée et de départ. Les enfants sont alors libres de se déplacer vers les différentes activités selon leurs envies. Un temps libre est un temps encadré par les animateurs et dont l'espace d'évolution peut être différent du reste de la journée.

11) Tenue des adultes

La sécurité des enfants ne dépend pas seulement de l'organisation et des conditions matérielles du séjour. Elle est également conditionnée par la valeur du cadre et le comportement des adultes qui vivent aux milieux d'eux. Chaque membre du personnel d'encadrement doit veiller à observer en tous points et à chaque instant, une conduite morale irréprochable.

12) L'infirmierie

La directrice adjointe et les animateurs diplômés du brevet d'AFPS auront le rôle d'assistant sanitaire. Un compte rendu des fiches sanitaire sera fait en début du séjour. Un exemplaire sera affiché à l'infirmierie et une copie dans chaque trousse à pharmacie. Un cahier sera obligatoirement rempli après chaque sortie ou soin de l'accueil de loisirs.

13) La cigarette

Il est interdit de fumer en présence d'enfants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

La Maire,
Christine FRANCOIS

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
PLAN DU MERCREDI et EXTRASCOLAIRE
Année 2023/2026

L'accueil de loisirs est communal.
Les parents sont domiciliés dans la commune.
En fonction des places disponibles l'accueil de loisirs peut accueillir les enfants de l'extérieur.

Sur les vacances, l'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 14 ans.

L'effectif maximum est de 70 enfants par semaine (pour les vacances d'hiver).

L'effectif maximum est de 70 enfants par semaine (pour les vacances de printemps).

L'effectif maximum est de 90 enfants par semaine (pour les vacances d'été).

L'effectif maximum est de 70 enfants par semaine (pour les vacances de la toussaint).

Le mercredi, les enfants sont accueillis dès leur scolarisation jusqu'à l'âge de 13 ans.

L'effectif maximum est de 40 enfants par mercredi dans les locaux du bâtiment Jules Ferry.

L'effectif maximum est de 30 enfants par mercredi pour les locaux des bâtiments modulaires.

ACCUEIL

Sur les vacances, l'accueil de loisirs est dans les locaux de la salle polyvalente du Stade F. PAYE, Chemin de la Traille à NEYRON aux vacances d'été.

Ce bâtiment est construit sur un ensemble de deux hectares où se trouvent :

- 2 terrains de football
- 1 terrain de basket
- 3 courts de tennis
- des espaces verts

La salle à une surface de 300 m² avec les sanitaires, le bureau et les anciens vestiaires de foot. Dans la partie de salle délimitée par un comptoir, est installé le réfectoire (coin cantine). Les repas sont livrés par la société R.P.C. qui se trouve être la société de restauration qui sert le restaurant scolaire (repas élaborés par une nutritionniste, conditionnés en barquette, respectant les normes imposées par le procédé de liaison froide).

Sur les vacances, l'accueil de loisirs pour les enfants de plus de six ans se déroule dans les locaux de la salle Jules FERRY sur la place Maxime SOMMERON à NEYRON aux vacances de toussaint, d'hiver, de printemps et d'été.

L'Accueil de Loisirs périscolaire pour les enfants de plus de six ans se déroule dans les locaux de la salle Jules FERRY sur la place Maxime SOMMERON à NEYRON tous les mercredis pendant l'année scolaire.

Nous disposons d'une entrée avec une sonnette, un hall d'entrée où nous trouvons les portemanteaux et dans le prolongement des sanitaires filles et garçons de 42 m². A l'extérieur est installée une rampe d'accès handicapés pour accéder à l'entrée de l'accueil de loisirs.

La salle d'activité pour les enfants de 6 à 8 ans au rez-de-chaussée à une surface de 53 m² environ, nous avons aussi une salle consacrée au rangement de matériel d'activité de 16 m².

A l'étage nous avons une salle de 16 m² avec le bureau de la directrice, table et chaises pour l'équipe éducative et des rangements, d'une salle d'activité pour les enfants de 8 à 13 ans de 60 m² et une petite cuisine avec évier de 4,5 m².

A l'extérieur, nous trouvons une cour où nous pourrions jouer avec les enfants et nous avons la possibilité d'installer des tables pour goûter à l'extérieur, l'accès à cette cour se fera par l'arrière du bâtiment.

Cette cour est fermée par un portail.

Sur les vacances, l'accueil de loisirs pour les enfants de moins de six ans se déroule dans les locaux des bâtiments modulaires, 83, route de Genève à NEYRON aux vacances de toussaint, d'hiver, de printemps et d'été.

L'Accueil de Loisirs périscolaire pour les enfants de moins de six ans se déroule dans les locaux des bâtiments modulaires, 83, route de Genève à NEYRON tous les mercredis pendant l'année scolaire.

L'accès est fermé par un portillon avec une fermeture de type gâche électrique et une sonnette pour la journée et le soir après la fin de l'accueil fermé par un portail.

Au centre du bâtiment se trouve un couloir où sont installées les porte-manteaux (15 m²) et au fond les toilettes et lavabos pour les filles et les garçons.

Ce bâtiment dispose de trois salles : la première est transformée en bibliothèque de 56 m² environ où les enfants pourront aller lire, se détendre, faire des ateliers calmes. La deuxième de 56 m² environ est utilisée comme salle d'activité, dans celle-ci se trouve un évier.

La troisième de 32,90 m² sera consacrée pour la sieste.

A l'extérieur, nous avons un préau de 35,50 m² et une cour extérieure.

Tous les enfants mangeront dans les deux salles du restaurant scolaire au sein de l'école primaire Pierre RACINE situé en face sur la place Victor BASCH à Neyron.

Les repas sont livrés par la société R.P.C. qui se trouve être la société de restauration qui sert le restaurant scolaire (repas élaborés par une nutritionniste, conditionnés en barquette, respectant les normes imposées par le procédé de liaison froide).

Les enfants auront accès à la cour de l'école primaire Pierre RACINE et nous irons parfois au jardin du Molliet (jeux, espace vert) où sur les terrains du stade F. Payé.

Des rencontres sont organisées dans l'année sur les vacances scolaires avec d'autres structures de la CCMP pour les enfants et les jeunes.

Un mini-séjour est organisé dans l'année pendant les vacances scolaires avec d'autres structures de la CCMP pour les jeunes préados et sont proposés également des mini-séjours ou camp avec les enfants ou préados de notre structure.

FONCTIONNEMENT

Le mercredi en accueil périscolaire :

La mairie propose un accueil de 8h00 à 18h00 (avec possibilité d'inscrire son enfant en journée avec repas ou en demi-journée avec repas ou sans repas).

LES HORAIRES :

Les horaires du de l'accueil de loisirs périscolaire sont les suivants :

- ouverture de l'accueil du matin : 08h00 à 9h00
- départ de l'accueil du matin et arrivée de l'accueil de l'après-midi avec repas : 11h45 à 12h00
- arrivée de l'accueil de l'après-midi sans repas et départ de l'accueil matin avec repas : 13h15 à 13h30
- départ des enfants : 17h00 à 18h00

Un accueil et un départ échelonnés le matin, avant le repas, après le repas et en fin de journée seront prévus afin de tenir compte au maximum du rythme de chaque enfant pendant ses loisirs.

Pendant les vacances :

La mairie propose un accueil de 8h00 à 18h00 (avec possibilité d'inscrire son enfant à la semaine).

LES HORAIRES :

- ouverture de l'accueil : 8H
- accueil des enfants : 8H - 9H
- activité : 9H - 11H45
- repas : 12H - 13H
- temps calme : 13H - 14H
- activité : 14H - 16H30
- goûter : 16H30 - 17H30
- activité libre : 17H - 18H
- départ des enfants : 17H00 - 18H
- fermeture de l'accueil : 18H00

Sur l'accueil de loisirs :

Le déjeuner et le goûter, ces deux temps de collation sont deux vrais temps de pause, temps de convivialité et d'échange, dans le calme entre les enfants et l'équipe éducative.

Après le déjeuner, il est important que les enfants disposent d'espaces dans lesquels ils pourront, s'ils en ressentent le besoin être seuls ou en petits groupes pour jouer, lire, discuter...

OBJECTIFS EDUCATIFS

Nous défendons les valeurs humanistes de laïcité et d'épanouissement individuel avec l'accès pour tous.

Les activités sont organisées autour d'un projet tenant compte des possibilités matérielles, des compétences particulières des membres de l'équipe et du besoin des enfants. Ce projet est la partition qui permet aux enfants de découvrir un sport, une activité manuelle ou artistique.

Cela signifie qu'à chaque période de fonctionnement un thème est défini.

Au périscolaire du mercredi un PEDT est mis en place.

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Accuse de réception en préfecture
N° 001-310102752-20240201e20240006 DE
Date de réception en préfecture 01/07/2024

une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Sur l'accueil de loisirs, les objectifs pédagogiques sont :

- favoriser le développement de la vie affective, physique et mentale de l'enfant.
- favoriser son esprit d'initiative.
- développer sa curiosité et son imagination, apprendre à vivre en groupe.
- découverte du territoire
 - développer un travail partenarial au sein des structures de la CCMP.
 - favoriser la mixité entre les publics des différentes structures de la CCMP.
 - favoriser l'épanouissement de chaque enfant et jeune.
- partenariat avec l'école, la CCMP, des associations sur la commune et de la CCMP (club de sports, bibliothèque...).
- découverte de la nature

Activités envisagées :

- initiation aux sports collectifs et individuels (football, ping-pong, basket, relais, tennis...).
- activités manuelles, d'expression, découverte de la nature, atelier cuisine (peinture, bricolage, modelage, chant, mimes...).
- sensibilisation aux activités artistiques et culturel (musique, danse, cirque, théâtre, atelier et visite de musées, de châteaux ...).
- atelier à la bibliothèque communal.

Place des parents et familles

Favoriser les parents et familles à participer à l'organisation de l'Accueil de Loisirs suivant leurs moyens et disponibilités :

- Confection des costumes...
- Intervention/savoir-faire particulier...
- Matériel de récupération
- Préparer une fête de fin de séjour

L'équipe éducative porte une attention particulière quant aux relations aussi bien avec les familles qu'avec les enfants accueillis. Elle reste ouverte aux propositions des parents, à la tenue de stands sur une kermesse....

ACTIVITES

L'accueil de loisirs proposera un éventail d'activités éducatives très varié et de qualité. Les activités seront autant artistiques, culturelles, manuelles que sportives et créatives. Chacune permettant toujours la conquête de l'autonomie, la pratique des responsabilités, la socialisation, l'esprit collectif dans le respect toujours présent des besoins réels et des propositions des enfants accueillis.

Madame la Maire,

Christine FRANCOIS